

pour un avenir solidaire, équitable et responsable

Alors qu'au niveau national les initiatives réellement significatives se font attendre en faveur de l'éducation à l'environnement, dans de nombreux territoires, sur le terrain, les projets se multiplient. Les élus locaux construisent, avec les associations, des actions concrètes (éducation, formation, information, sensibilisation) qui concernent toute la population : enfants, habitants, professionnels... Dans le cadre des élections municipales et cantonales de 2008 et dans la suite des actions menées lors des présidentielles et des législatives de 2007, les citoyens organisés, engagés au sein du Collectif Français pour l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable décident d'aller à la rencontre des candidats et de participer au débat public en proposant 8 mesures concrètes pour développer l'Éducation à l'Environnement vers un développement durable (EEDD) dans les territoires.

Huit propositions en faveur de l'éducation à l'environnement vers un développement durable

C F E E D D

Collectif Français pour l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable

Principes fondateurs et finalités

L'éducation à l'environnement vers un développement durable est une éducation **émancipatrice** qui met au premier plan les **valeurs** et qui a pour finalité la **responsabilisation et l'engagement** des citoyens dans l'action.

Eduquer à l'environnement vers un développement durable :

- ☞ C'est donner les connaissances nécessaires et les éléments de conscience pour que chacun considère que la Terre est un **bien commun** dont nous devons prendre soin, que tous les humains doivent être **solidaires** entre eux, avec cette Terre et avec tout ce qui y vit.

☞ C'est forger l'**esprit critique**. Cette éducation **laïque** conduit à l'**autonomie** permettant à chaque personne de penser, de décider et d'agir par elle-même.

☞ C'est augmenter la faculté d'**attention**, pour cultiver la fraternité et replacer l'humain au centre de nos choix.

La méthode est un aspect essentiel de l'éducation à l'environnement vers un développement durable. Elle privilégie :

- ☞ la pratique du **terrain** pour une confrontation directe à la réalité,
- ☞ le **travail de groupe** pour créer plus de solidarité,
- ☞ la **créativité** pour initier de nouvelles voies du « faire ensemble »,
- ☞ la **transdisciplinarité** pour une approche globale de la complexité,
- ☞ l'exercice du **débat** pour préparer les acteurs d'une démocratie vivante.

L'EEDD est une école de participation amenant chacun à plus de cohérence.

Le paradoxe 21

Au moment précis où la population exprime sa préoccupation légitime, alors que les **indicateurs environnementaux et sociaux** sont au **rouge**, alors que les déclarations des responsables politiques « notre maison brûle !... » ne se comptent plus, alors que de nombreux textes, élevant l'éducation à l'environnement

au rang des mesures à prendre ont fait leur apparition (stratégie française de développement durable, charte de l'environnement), **ce qui est effectivement réalisé n'est pas à la mesure des enjeux.**

Ainsi, la **France n'est toujours pas dotée d'une véritable politique nationale de l'EEDD**. Les acteurs de l'EEDD et notamment les associations d'environnement et d'éducation sont mis à mal

comme rarement dans le passé (baisse des moyens, rappel des personnels mis à disposition, application des appels d'offre aux projets éducatifs), la formation des enseignants elle-même reste insuffisante et inadaptée.

La Charte de l'Environnement que vient de signer l'Association des Maires de France reconnaît dans son préambule « l'urgence environnementale » à laquelle nous sommes confrontés, et explique que « plus qu'une prise de conscience, c'est une quasi révolution culturelle qu'il faut mettre en œuvre ». La charte déclare que les communes et leurs groupements sont « actrices, matrices et motrices pour promouvoir de nouveaux comportements ». Cette charte est une grande avancée, mais les six axes de travail ambitieux qui sont proposés sont exempts de toute action sur le terrain de la sensibilisation, de l'information et de l'éducation. Les élus territoriaux doivent renforcer leur implication sur ces questions, car sans éducation à l'environnement, il n'y aura pas de **développement durable**.

L'HUMANITÉ est aujourd'hui confrontée à une crise écologique et sociale sans précédent. Elle prend conscience que son avenir est en jeu si elle ne remet pas en question ses modes de production et de consommation.

Les acteurs de l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) de notre pays, bénévoles, salariés d'associations, enseignants, réaffirment que les solutions sont à portée de main et qu'elles passent par une pratique généralisée de l'EEDD pour tous, partout, tout au long de la vie.

Nous allons, par l'éducation, ouvrir les portes à de nouvelles perspectives.

Les enjeux pour les COMMUNES et les départements

Faisant suite aux sorties nature, l'éducation à l'environnement s'est enrichie quant à son contenu : déchets, eau, mobilité, consommation, climat, biodiversité, énergie, milieu urbain... deviennent ses thèmes majeurs. L'éducation à l'environnement devient une éducation au territoire avec des collectivités territoriales s'impliquant fortement. On parle de plus en plus d'éducation au développement durable ; les problématiques culturelles, sociales et économiques sont incluses de façon plus marquée que par le passé dans le propos éducatif.

L'éducation à l'environnement a évolué aussi socialement. Les acteurs ont ressenti dans un premier temps le besoin d'échanger entre eux, puis d'échanger avec les décideurs politiques pour amorcer une action collective.

Grâce au travail réalisé par des milliers d'acteurs, professionnels et bénévoles, sur le terrain, parfois soutenu financièrement par les collectivités territoriales, la population (jeunes, étudiants, habitants, entrepreneurs, élus, commerçants, populations

en difficulté,...) prend conscience des enjeux et s'implique dans la mise en œuvre du développement durable sur les territoires.

En France, en soutenant la constitution des réseaux d'acteurs et sur la base de documents officiels tels que la Charte de l'environnement et des dispositifs tels que « la semaine de la mobilité », les pouvoirs publics se sont impliqués mais les résultats restent encore trop faibles. Le traitement de l'EEDD au sein du processus du Grenelle de l'Environnement donne peu d'espoir de progression. Pourtant, la non-éducation a un coût.

C'est dans les territoires, au plus près des administrés que les leviers d'actions sont encore les plus efficaces : aider les habitants à adhérer à des programmes de tri sélectif, les encourager à participer à la vie de la commune, les soutenir dans leurs actions respectant l'environnement... L'écocitoyenneté, sous toutes ses formes, doit être encouragée. Tous les élus, le maire, les conseillers municipaux et les conseillers généraux et régionaux ont sur ce volet beaucoup de légitimité à agir.

Le CFEEDD est un collectif d'acteurs qui œuvrent pour le développement de l'éducation à l'environnement vers un développement durable. Il regroupe une quarantaine d'organisations nationales de la société civile. Il veut renforcer les liens entre ses membres, constituer une force de propositions, développer en commun des réflexions, actions et orientations politiques visant le développement de l'EEDD en France.

Les membres

Alterre Bourgogne • Bergerie Nationale de Rambouillet • Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active – CEMEA • Centre d'Étude du Milieu et de Pédagogie Appliquée du Ministère de l'Agriculture – CEMPAMA • Citephile • Comité 21 • Confédération Nationale des Foyers Ruraux – FNFR • Eclairéuses et Eclairés de France • Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques – FCPE • Fédération Générale des Pupilles de l'enseignement public – FG PEP II • Fédération nationale des clubs « Connaître et Protéger la Nature » – FCPN • Fédération Nationale des Francas • Fédération Nationale Léo Lagrange • Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme – FNH • Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France – FPNRF • Fédération Syndicale Unitaire – FSU • Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche publique – SGEN CFDT • Fédération Unie des Auberges de Jeunesse – FUJ • Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe – FEEE • France Nature Environnement – FNE • Graine Poitou-Charentes • Groupe de Recherche

sur l'Eco-Formation – GREF • Groupement International des Fermes d'Animation

Educatives – GIFAE • Institut Coopératif de l'École Moderne – ICEM-Pédagogie Freinet • Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement – IFREE • Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement – IFFORME • La Jeunesse au Plein Air – JJA • La Ligue de l'Enseignement • Nausicaa • Planète Sciences • Réseau École et Nature – REN • Réseau Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable de l'enseignement agricole • SILVA, Arbres, Forêts, Sociétés • Sup Agro Florac • Syndicat National des Enseignants de Second degré – SNES • Syndicat National de l'Enseignement Supérieur – SNES Sup • Syndicat National des Instituteurs, professeurs des écoles – SNUIPP • Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement – UNCPIE • Union nationale des syndicats autonomes – UNSA éducation • WWF

CFEEDD c/o FEEF

36 rue Amelot – 75011 Paris

01 44 08 02 55 ou 04 67 06 18 66

www.cfeedd.org – contact@cfeedd.org



Mettre en œuvre concrètement des projets et actions sur le terrain afin de sensibiliser, de former et d'éduquer la population

L'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD) s'est construite à partir de la volonté d'acteurs de terrain, qui réalisent des projets éducatifs dans des démarches partenariales, notamment avec les établissements scolaires et les collectivités.

C'est le nombre de ces projets concrets, diversifiés, en phase avec les réalités de territoire, qui doit être multiplié. Le développement de l'EEDD doit être pensé en priorité à partir de l'existant, avec ceux qui la font.

Nous proposons de

- Intégrer dans le projet éducatif de la ville des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des jeunes (accueil « loisirs », accueil « périscolaire », Conseil municipal d'enfants, ...).
- Élaborer un plan territorial d'EEDD qui fixe de manière concertée des objectifs précis, avec un ou des responsables dans les services.
- Favoriser les initiatives visant la mise en place de démarches de type agenda 21 scolaire, de plateforme de compostage collective, les plans de déplacements domicile-école etc...
- Promouvoir les circuits-courts et accompagner la mise en place de filières de proximité et de qualité (biologique, labels, AMAP...).



Consacrer une partie du budget de la collectivité à l'EEDD

Pour que les projets sur le terrain soient multipliés et progressent en qualité, nous demandons aux autorités publiques de soutenir financièrement l'EEDD. Le monde associatif de l'EEDD représente des milliers d'emplois, qui sont régulièrement mis en danger par la diminution des subventions. Les établissements scolaires, les centres de vacances et de loisirs et les centres de loisirs sans hébergement ont également besoin de fonds pour financer des actions d'EEDD.

Nous proposons de

- Consacrer, comme certaines villes le font déjà, 1 à 5 Euros par habitant pour l'éducation au développement durable.
- Soutenir financièrement les acteurs associatifs de l'EEDD.
- Financer des projets éducatifs éco-responsables plutôt que les projets sans dimension environnementale et sociale (colonies de vacances, centres d'accueil...).
- Préférer les projets qui servent le développement durable aux projets les moins chers, peu soucieux de l'environnement et du lien social.
- Distinguer les budgets consacrés à la communication, à la concertation, à la formation et à l'éducation.



Renforcer l'emploi et la formation des acteurs du territoire

Pour que la collectivité puisse montrer l'exemple à la population, son personnel doit être sensibilisé et formé pour des pratiques professionnelles en cohérence avec les principes du développement durable.

Nous proposons de

- Mettre en place avec le CNFPT un plan d'ampleur en matière de formation des agents des collectivités aux questions d'éducation à l'environnement et au développement durable (politique d'achat, gestion de l'eau et de l'énergie, politique de déplacements, environnement urbain) et à l'importance de l'éducation à ces questions.
- Accompagner la création et la consolidation sur le territoire d'emplois dédiés aux missions d'éducation à l'environnement vers un développement durable.



Renforcer le soutien aux acteurs de l'éducation à l'environnement vers un développement durable

Les associations et les acteurs de l'EEDD, par leur action d'utilité sociale, doivent être considérés comme des partenaires privilégiés des politiques et des projets de la collectivité.

Nous demandons aux autorités publiques de soutenir le fait associatif qui joue un rôle majeur pour l'expression de l'intérêt général, l'émergence de réflexions alternatives et la création de lien social.

La capacité qu'ont les porteurs de projets à se rencontrer, à échanger, à mutualiser, à construire collectivement des projets dans leurs territoires, est le premier facteur de développement de l'EEDD.

Nous proposons de

- Insérer l'EEDD dans tous les programmes de formation continue et initiale et notamment celle des élus et des techniciens des collectivités, des animateurs et des enseignants de la maternelle au supérieur.



Sensibiliser la population aux questions de l'environnement et du développement durable

Il est urgent de sensibiliser la population à l'ensemble des problèmes environnementaux. L'information doit être accessible, pour permettre aux citoyens de faire des choix responsables. La participation et la concertation qui relèvent pleinement des démarches de développement durable doivent être soutenues par des stratégies d'accompagnement éducatives des citoyens.

Nous proposons de

- Créer un poste d'animateur EEDD pour chaque quartier dans les villes et pour chaque commune ou groupement de communes en milieu rural.
- Elire, parmi les citoyens volontaires, un ambassadeur développement durable par quartier ou par commune en milieu rural, et assurer sa formation.
- Nommer un référent « Développement durable » à la mairie.
- Développer et soutenir les volets éducatifs dans la mise en place d'Agenda 21 ou de toutes autres procédures de participation de la population.
- Financer des centres d'accueil EEDD éco-responsables.
- Renforcer la présence de l'éducation à l'environnement vers un développement durable dans le bulletin d'information communal.
- Organiser une manifestation annuelle pour valoriser les projets locaux collectifs ou individuels sur l'EEDD.



Inscrire une démarche éducative en accompagnement de chaque politique publique

Lois, décrets, arrêtés, circulaires... régissent les politiques de l'eau, des déchets, de l'air, de l'énergie, des paysages, de l'agriculture, des transports... chacun de ces textes devrait être porteur d'un volet éducatif.

Nous proposons de

- Associer au moins un représentant des acteurs de l'EEDD dans la mise en oeuvre des politiques publiques pour y définir ensemble un volet éducatif.
- Mettre en place un agenda 21 local sur votre commune avec un volet éducation, formation et sensibilisation de la population et des professionnels du territoire.



Promouvoir la culture du partenariat

Le travail en partenariat est la base sur laquelle se construisent les projets d'éducation à l'environnement vers un développement durable. Etat, agences publiques, collectivités territoriales, associations, entreprises ont à travailler ensemble.

Nous proposons de

- Favoriser le conventionnement, notamment dans un cadre pluriannuel, pour la réalisation des projets d'actions définis en commun entre les pouvoirs publics, les associations et les entreprises.
- Considérer l'EEDD comme une action d'utilité sociale, et pour cela exclure les actions d'EEDD (classes de découverte, centres de vacances, interventions pour les écoles...) du champ de la mise en concurrence des marchés publics.
- Favoriser la participation des élus aux réflexions menées au sein des réseaux d'acteurs de l'EEDD.



Amplifier l'éducation à l'environnement vers un développement durable dans le milieu scolaire et périscolaire

Le système éducatif de notre pays doit, dans son ensemble, évoluer vers la pratique d'une EEDD au quotidien. Pour cela les établissements scolaires et notamment les écoles et les collèges doivent s'ouvrir aux partenariats avec les acteurs de l'EEDD de leur territoire. Les centres de loisirs et de vacances doivent être gérés de façon éco responsable et développer des actions éducatives en faveur de l'environnement et du développement durable.

Nous proposons de

- Développer un volet EEDD dans chaque projet d'établissement accueillant des enfants ou des jeunes (CLSH, écoles, crèches...).
- Construire un plan de formation ambitieux pour tous les personnels encadrant les enfants dans les activités périscolaires et désirant se former à l'EEDD.
- Soutenir chaque établissement, lieux d'accueil périscolaire ou de vacances entrant dans une démarche éco-responsable à visée éducative : les cantines bio, les économies d'eau et d'énergie, les jumelages avec les pays en développement, l'aide à l'insertion des handicapés, les énergies renouvelables, récupérateur d'eau de pluie, installation de panneaux solaires, les vergers conservatoires, la réduction et le tri des déchets, les plans de déplacement, l'utilisation de papier recyclé...
- Soutenir les classes d'environnement et DD dans les écoles de la commune.
- Participer au financement des projets scolaires (sorties, projet d'école...)

Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance

- Abraham Lincoln -

